Déclaration préalable de la CGT-CRN au CST du 17 novembre 2023

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

Comme vous le savez, la CGT, en intersyndicale, a boycotté la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) du 4 octobre 2023. Cette action fait suite au constat récurrent que la démocratie ne fonctionne plus dans notre pays. En effet, dans les instances -où la démocratie devrait être effective- nous assistons de plus en plus au mépris des avis donnés par les salariés au travers de leurs organisations syndicales.

Sur la question du pouvoir d'achat : dans les faits, les agents territoriaux paient deux fois la facture de l'inflation. D'abord sur leur salaire qui ne permet pas de faire face aux dérives inflationnistes.
Ensuite les coûts énergétiques qui s'envolent, ainsi que le prix du carburant, de l'alimentation, de la rentrée scolaire, etc…

Cette stagnation des salaires est principalement liée au gel du point d'indice qui a, bien évidemment, un impact très fort sur le pouvoir d'achat des agents.
Résultat : la perte du pouvoir d'achat subie depuis janvier 2000 est d'environ 20%.
Et ce ne sont pas les augmentations parcellaires effectuées pour les fonctionnaires de 3,5% en 2022 et de 1,5% en 2023 qui compensent la perte du pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, il est évident que ces proportions démesurées de l'inflation ont accéléré la dégradation des salaires des agents avec, de surcroît, un tassement des grilles salariales qui atteint un niveau inédit.
En somme, pour la catégorie C, de nombreux passages d'échelons ne conduisent à aucun gain sur la feuille de paie.
En Région Normandie, une triple punition s'applique pour une partie des agents. Et plus précisément pour ceux de l'ex-Haute-Normandie.
Sous votre mandature, ceux-ci subissent depuis 2018, avec l'application du protocole d'accord portant sur les modalités de gestion des ressources humaines, une indemnité compensatrice dégressive qui absorbe de fait les bénéfices d'une possible augmentation du pouvoir d'achat.
Pour rappel, la CGT a été le seul syndicat à ne pas accepter cette régression en refusant de signer ce protocole.

L'administration régionale évoque souvent des contraintes budgétaires pour priver les salariés de nos revendications justes et légitimes, comme, par exemple, l'augmentation de l'IFSE pour les catégories C et B.
Cependant, comme vous le savez, ce choix politique est possible, celui de bien rémunérer les agents et de les aider à faire face à toutes les dépenses qu'ils subissent au quotidien.

Au niveau national comme régional, l'augmentation des salaires des fonctionnaires relève d'un choix politique. Et nous l'avons bien compris, le choix politique actuel consiste à verser l'intégralité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

C'est d'autant plus incompréhensible de nous invoquer des contraintes budgétaires.
Car à la lecture du RSU et du bilan social entre 2021 et 2022, les 10 rémunérations les plus élevées de la collectivité ont bénéficié de 9% d'augmentation, soit 103 000 euros.

Est-ce un choix politique catégoriel ?

Pourtant, d'après l'Agence France Locale les finances des collectivités locales ne vont pas si mal que ça puisqu'elle leur attribue la meilleure note depuis 2014.

Toutefois, il est certain que la participation de l'Etat aux budgets des collectivités locales aurait pu être plus juste. Là aussi, le choix politique manque de réalisme puisque les Dotations Globales de Fonctionnement des collectivités locales ne sont pas indexées sur l'inflation.

La CGT porte de nombreuses revendications afin d'améliorer les traitements des agents, à savoir :

- Une augmentation immédiate de la valeur de point d'indice de 10% et sa revalorisation progressive à 6€ ;
- Le rattrapage des pertes subies depuis de nombreuses années ;
- La mise en place, sans délai, d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- Une refonte des grilles indiciaires garantissant la reconnaissance des qualifications, et des déroulements de carrières ;
- Une attractivité salariale sans ambiguïté des métiers de la fonction publique ;
- L'égalité salariale femmes-hommes.

Sur la question de la libre administration des collectivités locales, la CGT demande aussi que le statut de la fonction publique territoriale cesse d'être battu en brèche à chaque parution d'un décret ou lorsque celui-ci déplait aux employeurs territoriaux.

Pour revenir sur l'attractivité de la fonction publique territoriale, il apparaît plus que jamais nécessaire -et, en particulier pour la Région Normandie- que les salaires soient à la hauteur des missions de service public accomplies.

Bien évidemment, vous savez que La CGT est fortement interpelée par les agents régionaux au sujet du versement de la prime *« pouvoir d'achat ».* Bien que cette mesure soit entachée de deux pêchés originels :
Dans les faits, il s'agit d'une prime qui n'est pas prise en compte dans le calcul des pensions de retraites.
Puis, elle est attribuée qu'une seule fois aux agents.
Qu'en pensez-vous ?

Cependant, elle permet d'apporter un coup de pouce financier ponctuel pour les agents qui subissent de plein fouet une crise financière pour laquelle, ils ne sont pas responsables.
Toutefois, son champ d'application, tel qu'il a été décidé par le Ministre de la fonction publique, est porteur d'une lourde et inacceptable iniquité.

Pour exemple : un agent hospitalier ou de l'état qui perçoit cette prime pour une mission de service public en comparaison d'un agent régional à grade équivalent qui ne l'obtient pas.
Qu'en est-il de l'équité entre ces agents ?

Vous paraît-il évident qu'il soit injuste que cette prime soit facultative pour les agents territoriaux ?

Dans les faits, il s'agit d'une inégalité de traitement manifeste puisque qu'elle crée une différence flagrante. Cette aide financière est de plein droit pour les personnels hospitaliers et de l'Etat, et soumise à l'appréciation des employeurs territoriaux pour notre versant.
Pour la CGT nous réaffirmons avec force que les agents territoriaux ne sont pas des sous-fonctionnaires !

Les agents territoriaux représentent 34% de l'emploi public et servent la population à part entière, comme nous l'avons notamment constaté lors de la crise sanitaire de la COVID et de la cyberattaque au sein de la Région Normandie.

Monsieur le Président, nous savons à quel point vous êtes attaché aux acquis sociaux des salariés, comme vous l'avez récemment déclaré au sujet des conducteurs de bus scolaires lors d'une émission télévisée sur France Télévision.

C'est pourquoi nous attendons des actes à vos paroles pour les agents régionaux de notre collectivité.

Ainsi, nous vous rappelons les revendications de la CGT-CRN restées à ce jour sans suite :

- Suppression totale de la double peine qu'est la réfaction du régime indemnitaire ;
- Revalorisation de l'IFSE pour les catégories C et B à l'identique de la catégorie A ;
- Attribution des titres restaurants pour tous les agents sans discrimination ;
- Négociation spécifique sur les jours de pénibilité comme le prévoient les textes ;
- Versement de l'IFSE aux agents contractuels, comme pour les titulaires ;
- Indemnité de télétravail ;
- De véritables recrutements sur des postes où les besoins sont permanents ;
- La reconnaissance des métiers, tant dans les missions que dans les salaires.

Merci pour votre écoute, qui nous l'espérons, ne restera pas sans suite.